



UN
QUÉBEC
AMBITIEUX

UN NOUVEAU PROJET
POUR LES NATIONALISTES
DU QUÉBEC

Déclaration présentée au
Conseil général de la Coalition Avenir Québec
Laval, le 8 novembre 2015

Cette déclaration marque le point de départ d'une consultation auprès des membres de la Coalition Avenir Québec (CAQ). Menée par la commission politique, cette démarche trouvera son aboutissement lors du Congrès de l'automne 2016.

AVANT-PROPOS DU CHEF

FIERTÉ ET PROSPÉRITÉ

Une nette majorité de Québécoises et de Québécois souhaite que leur nation dispose de plus de pouvoirs et d'autonomie dans le Canada. Ces objectifs ne seront atteints que si les nationalistes s'unissent et se mobilisent autour d'un projet ancré dans le réel.

Tel n'est malheureusement pas le cas en ce moment. L'interminable polarisation autour de la question de la souveraineté divise la population. Elle affaiblit le Québec et perpétue au pouvoir le Parti libéral, lequel défend avec mollesse et sans conviction les intérêts du Québec.

Pendant ce temps, le Québec tourne au ralenti. Sa croissance économique est anémique. L'immobilisme s'est installé à demeure alors qu'un immense effort de rattrapage et de développement devrait être déployé.

Il faut sortir de cette impasse et briser cette morosité.

Le temps des divisions a assez duré. Voilà pourquoi je lance un appel à tous les nationalistes du Québec. Je les invite à se rallier autour d'un projet qui permettra au Québec d'avancer et de s'affirmer à l'intérieur du Canada.

Cet appel repose sur des convictions fermes : un Québec doté d'un plan économique ambitieux, capable de financer ses programmes sans recourir massivement à la péréquation fédérale sera en bien meilleure posture pour faire des gains et s'affirmer au sein du Canada. Et seule l'unité des nationalistes permettra d'établir une nouvelle relation avec le reste du Canada, selon le vœu de la très grande majorité de la population québécoise.

Ce nouveau projet doit viser des objectifs clairs et concrets. Il doit donner au Québec les moyens d'affirmer et de protéger son identité. Il doit aussi lui fournir les pouvoirs et les ressources nécessaires pour relancer son économie.

Pendant trop longtemps le Parti québécois a prétendu avoir le monopole de la fierté et le Parti libéral, celui de la prospérité. Cette illusion a volé en éclats alors que l'un et l'autre ont prouvé leur incapacité respective à sortir le Québec de l'impasse constitutionnelle et à lui faire rattraper son retard économique.

Le Québec n'est jamais aussi fort que lorsqu'il est uni. L'heure est donc venue de se regrouper pour faire progresser le Québec de façon pragmatique et responsable.

J'ai la conviction qu'il est possible aujourd'hui de mettre de l'avant une action politique forte pour obtenir des résultats à l'intérieur du cadre fédéral canadien. La CAQ doit pouvoir offrir ce projet nationaliste gagnant pour le Québec.

Je souhaite, avec ce nouveau projet nationaliste, que le Québec puisse conjuguer fierté et prospérité. Car sans la prospérité, la fierté manque de moyens et sans la fierté, la prospérité manque de sens. Il faut faire la synthèse des deux, et cela passe par un nouveau projet nationaliste axé sur les résultats et adapté aux défis d'aujourd'hui.

Bref, je vous propose d'ouvrir les portes d'un avenir prometteur pour notre nation.

François Legault

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F Legault', written in a cursive style.

INTRODUCTION

UN PROJET NATIONAL RASSEMBLEUR

Il y a une évidence que personne ne peut nier : le Québec forme une nation. Une nation construite sur une histoire, une culture et un territoire. Une nation qui possède une identité propre et une langue commune qui font sa fierté.

Avec ses compatriotes des communautés francophones à travers le Canada, le Québec est au cœur du fait français en terre d'Amérique. Il doit donc pouvoir assumer pleinement les responsabilités particulières qui en découlent, notamment en ce qui a trait à la défense des intérêts de la nation québécoise et à la promotion de son identité. La fidélité première d'une grande majorité de Québécoises et de Québécois va au Québec. C'est ce que Daniel Johnson père a appelé le « Québec d'abord » : un sentiment profond, puissant, qu'il faut aussi bien respecter qu'assumer.

Cela dit, les Québécoises et les Québécois ont choisi à deux reprises de demeurer au sein du Canada. Et à l'évidence, ils ne souhaitent pas avoir à se prononcer de nouveau sur cette question. Il faut respecter cette volonté de la population et faire en sorte que le Québec s'implique de manière constructive en tant que véritable partenaire au sein de la fédération canadienne.

Ainsi, la CAQ préconise pour le gouvernement québécois un rôle actif en matière de relations intergouvernementales canadiennes. Cette position est sans arrière-pensées, sans intentions cachées. Le rattrapage économique du Québec s'inscrit aussi dans notre démarche qui profitera à nos partenaires ailleurs au Canada. Nous visons la cohérence dans les actions et voulons des résultats, c'est-à-dire promouvoir les intérêts du Québec et obtenir des gains.

Plus de pouvoirs pour le Québec

Une majorité de la population québécoise souhaite que leur nation soit mieux reconnue et dispose d'une plus grande autonomie politique et économique dans l'ensemble canadien. La CAQ s'inscrit pleinement dans ce courant qui a des racines profondes dans l'histoire du Québec.

Les premières tentatives de réforme de la fédération – avec l'objectif d'augmenter les pouvoirs du Québec – remontent aux origines de la confédération à travers, notamment, les luttes politiques menées par Honoré Mercier. Premier homme politique québécois à incarner l'autonomie des provinces, il s'est particulièrement opposé au droit de regard que le gouvernement fédéral prétendait pouvoir exercer sur les assemblées législatives provinciales.

Le Québec a enregistré ses gains politiques les plus significatifs durant les années 1960 au moment où les grands partis politiques de l'époque – le Parti libéral et l'Union nationale – souscrivaient à une position commune visant à renforcer la place du Québec dans l'ensemble canadien.

En plaçant le principe de l'autonomie au cœur de son projet politique, la CAQ s'inscrit dans une lignée qui, au cours de l'histoire, a fait de la défense des intérêts vitaux du Québec une priorité absolue. Et en proposant de rassembler les nationalistes autour d'objectifs communs, elle donne à ce projet ses meilleures chances de réussite.

Une démarche progressive et pragmatique

Le projet national de la CAQ se démarque clairement des autres options mises sur la table concernant l'avenir du Québec. D'abord, par son objectif central qui est d'accroître l'autonomie et les pouvoirs du Québec dans le Canada. Ensuite, par sa volonté de rassembler les Québécoises et les Québécois, contrairement à des projets qui les divisent comme l'indépendance ou le statu quo.

De même, l'approche de la CAQ se veut résolument pragmatique. Sa finalité est d'obtenir des résultats concrets. Des résultats qui vont permettre aux Québécoises et aux Québécois d'affirmer leur identité en obtenant la prépondérance des pouvoirs en matière de langue et d'immigration. D'obtenir une autonomie fiscale accrue. De développer leur économie à la faveur de nouveaux leviers et de déployer un projet de société qui leur est propre. Finalement, d'obtenir une reconnaissance constitutionnelle pleine et entière, accompagnée de garantie quant au poids du Québec dans les institutions fédérales.

S'appuyant sur une stratégie à la fois volontariste et réaliste, la CAQ entend réclamer avec vigueur des changements qui ont de réelles chances de se produire.

Soyons clairs : la voie des grandes manœuvres constitutionnelles, en particulier celles requérant l'unanimité des provinces, n'est pas à privilégier. Celles-ci ne doivent pas constituer le point de départ, mais au contraire le point d'arrivée d'un processus visant à renouveler le partenariat qui unit le Québec au reste du Canada. Le Québec doit plutôt adopter une approche souple, favorisant notamment des modifications constitutionnelles bilatérales avec le gouvernement fédéral et la négociation d'ententes administratives, dont certaines auront un caractère légal.

En somme, c'est une approche réfléchie, progressive et adaptée au contexte d'aujourd'hui que la CAQ entend mettre de l'avant pour faire des gains à l'intérieur du Canada. Les voies du progrès sont multiples pour faire gagner le Québec. La CAQ n'entend négliger aucune d'entre elles pour bâtir un Québec plus fort au sein de la fédération canadienne.

1. PRÉPONDÉRANCE EN MATIÈRE DE LANGUE ET D'IMMIGRATION

Le Québec, l'a-t-on assez dit, est une société distincte par sa langue, sa culture, son histoire et son identité. Les responsabilités du gouvernement de la nation québécoise sont de ce fait uniques au Canada et en Amérique du Nord. Robert Bourassa avait traduit cette réalité en parlant de la « souveraineté culturelle » du Québec.

S'appuyant sur cette tradition et sur le consensus autour de cette question, la CAQ revendique pour le Québec un renforcement de ses pouvoirs en matière de langue et d'immigration. Une autonomie dans ces domaines, de même que celui de la culture, est à la fois une priorité et une nécessité pour que le Québec assure son épanouissement en tant que nation.

Langue et culture

Le renforcement de l'autonomie du Québec en matière linguistique devrait permettre concrètement d'appliquer la loi 101 aux entreprises fédérales. De même, l'affirmation de la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture se traduit concrètement par la mainmise des budgets dédiés au milieu culturel par les institutions fédérales. Car le Québec doit pouvoir jouer pleinement son rôle dans la promotion de ses produits culturels, notamment à l'étranger, ainsi que dans l'univers numérique.

Mais c'est surtout d'un vigoureux coup de barre dans l'effort de francisation que le Québec a besoin, notamment pour améliorer la qualité de l'enseignement du français, accroître son utilisation sur le marché du travail et favoriser une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise.

Cela dit, si le français est la langue commune du Québec, elle n'en est pas la langue unique. Des minorités linguistiques vivent sur son territoire. Tout effort de promotion de la langue française doit respecter notre

longue tradition de tolérance et de respect, notamment envers la minorité historique de langue anglaise du Québec qui bénéficie de droits particuliers que la CAQ n'entend nullement remettre en question.

Immigration

La CAQ estime que le gouvernement du Québec devrait être seul à choisir les immigrants sur son territoire. Actuellement, il en sélectionne un peu moins de 70 %, le reste étant choisi par le gouvernement fédéral. Pour que notre stratégie d'intégration soit vraiment efficace, il faut que le Québec puisse sélectionner tous ses immigrants (à l'exception des réfugiés) selon ses propres critères, ses propres intérêts et ses propres conditions. Cela inclut la compétence en matière de regroupement familial.

Ces pleins pouvoirs en matière de sélection des immigrants permettront d'assurer le plein contrôle sur l'évolution de notre démographie. Ils favoriseront aussi la promotion et la protection de la langue française et une meilleure planification des ressources destinées à l'accompagnement, à la formation et à l'intégration des nouveaux arrivants.

La CAQ entend ainsi remettre la majorité historique francophone au cœur du processus d'intégration. Si nous reconnaissons volontiers la diversité croissante de notre société, nous n'en croyons pas moins que la seule politique viable consiste à prôner une intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise. L'intégration n'est pas faite seulement de droits, mais également de devoirs.

Le Québec a une histoire vieille de 400 ans. Avec les autres communautés francophones du Canada, il poursuit une aventure unique en Amérique. Depuis la Révolution tranquille, il a dessiné les contours des principales valeurs qui l'ont guidé jusqu'à aujourd'hui, dont l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est cette société d'expression française, dynamique et moderne que les nouveaux arrivants sont appelés à rejoindre et à enrichir de leur talent et de leur expérience.

2. AUTONOMIE FISCALE ACCRUE

L'autonomie fiscale constitue le fondement des pouvoirs de l'État québécois et de la capacité du peuple québécois d'être réellement maître chez lui. À différents degrés, il s'agit d'un combat qu'ont repris tous les premiers ministres depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et ce, jusqu'à tout récemment, alors que l'actuel gouvernement libéral semble vouloir baisser les bras.

Pourtant, la bataille pour l'équité fiscale au Canada est loin d'être gagnée. Le déséquilibre fiscal entre les provinces et le fédéral est encore bien réel, notamment en raison du poids des dépenses en santé.

Points d'impôt

La solution à ce problème passe par une libération accrue du champ fiscal occupé par le gouvernement fédéral, lequel doit transférer aux provinces une partie de son assiette fiscale. Les sommes dégagées permettront au Québec d'assumer ses compétences exclusives et ses nouvelles responsabilités, tout en assurant un financement stable et adéquat des services à la population, notamment en santé et en éducation.

Entretemps, il importe de faire en sorte que le Québec ne soit plus à la merci des brusques changements de cap dans les orientations budgétaires d'Ottawa, notamment au regard des transferts de fonds fédéraux pour le financement des soins de santé. Afin d'assurer le respect de l'étanchéité des compétences du Québec, la CAQ souhaite également que soit encadré le pouvoir fédéral de dépenser dans les dossiers relevant de la compétence exclusive des provinces en accordant à celles-ci le droit d'obtenir une pleine compensation financière sans condition lorsqu'elles décident de se retirer d'initiatives fédérales.

Péréquation zéro

Il est difficile de parler d'autonomie fiscale accrue sans évoquer la question de la péréquation, un programme par lequel le Québec reçoit un montant de 9,3 milliards de dollars du gouvernement fédéral. Au fil des années, ce programme a évolué. Ses paramètres ont été modifiés, parfois de manière unilatérale par Ottawa, soulignant la difficulté pour le Québec d'assurer un financement stable et prévisible des services à la population. Cela étant, la CAQ estime qu'au-delà d'une révision du calcul de la formule de péréquation, l'objectif du Québec, à terme, doit être de ne plus en être un bénéficiaire. Cet objectif passe par le redressement de l'économie du Québec et l'augmentation de son niveau de richesse collective. En cessant d'être dépendant de la péréquation, le Québec retrouvera à la fois sa fierté et les moyens de ses ambitions.

Rapport d'impôt unique

Le Québec devrait administrer une seule déclaration de revenus pour les deux ordres de gouvernement. Une entente existe d'ailleurs quant à la perception par Québec des taxes sur la consommation pour les deux paliers de gouvernement. Celle-ci doit s'étendre aux impôts des sociétés comme à ceux des particuliers. En plus de simplifier la vie des contribuables québécois, cela permettra de générer des économies administratives substantielles.

3. DE NOUVEAUX LEVIERS POUR LA PROSPÉRITÉ

Le niveau de richesse collective du Québec est inférieur à celui de l'Ontario et à celui du reste du Canada. Il est urgent d'éliminer ces écarts. Cet objectif doit devenir LA priorité du gouvernement du Québec. Car seule une économie forte permettra au Québec de générer la prospérité nécessaire pour améliorer la qualité de vie, maintenir le filet social et ramener le fardeau fiscal à un niveau raisonnable. Et seul un Québec prospère sera en mesure d'assumer pleinement son autonomie et défendre ses intérêts dans l'ensemble canadien.

Projet Saint-Laurent

Pour y parvenir, la CAQ propose un projet dont l'objectif est de rendre le Québec capable, au cours des prochaines années, de réaliser un développement économique d'envergure. Ce vaste plan de développement économique et social – appelé le Projet Saint-Laurent – vise à mettre fin au déclin économique du Québec en misant sur l'éducation et l'innovation. Sa finalité est de rattraper le niveau de richesse moyen au Canada.

Mais si l'innovation est au cœur du Projet Saint-Laurent, il faut relever le fait que le Québec ne joue pas à armes égales sur ce terrain. Le problème du déséquilibre constant entre les investissements d'Ottawa en recherche et développement au Québec et en Ontario est admis et documenté. Génératrices de milliers d'emplois de haut niveau, les politiques fédérales de soutien à la recherche scientifique défavorisent systématiquement le Québec. Cette situation doit être corrigée une fois pour toutes.

De même, le développement à son plein potentiel du corridor maritime du Saint-Laurent passe par la maîtrise d'importants leviers économiques, notamment en ce qui a trait à l'aménagement, le maintien et l'amélioration des infrastructures portuaires le long de notre grand fleuve.

Infrastructures

Par ailleurs, la détérioration des infrastructures est une problématique majeure au Québec. Plusieurs ouvrages sont maintenus dans un état de délabrement avancé et requièrent des investissements importants. C'est notamment le cas des infrastructures d'assainissement des eaux usées déversées dans le fleuve Saint-Laurent. Aussi, le Québec doit-il être le maître d'œuvre dans le choix des priorités en matière d'infrastructure, ce qui implique le transfert en bloc des budgets provenant du Fonds Chantiers Canada plutôt qu'à travers plusieurs ententes administratives.

Commerce interprovincial

Alors que sont négociés et signés de vastes accords de libres-échanges visant à réduire les obstacles du commerce entre les nations, les entreprises québécoises gagneraient à ce qu'une circulation plus libre des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre au sein même du Canada devienne une priorité.

Ainsi, un véritable libre-échange au sein de l'ensemble canadien est plus que jamais une nécessité pour offrir un meilleur accès aux marchés de nos premiers partenaires économiques : les provinces canadiennes. Un Québec fort d'une économie prospère s'inscrira comme fer de lance de cette nouvelle vision du commerce interprovincial canadien.

Développement durable

Le développement énergétique et la mise en place d'une réglementation environnementale cohérente sont au cœur d'une politique intégrée de développement durable. Or, dans ces deux secteurs, les chevauchements et les duplications entre les actions du gouvernement fédéral et de celui du Québec sont source d'inefficacité. Il en résulte une augmentation des coûts, la multiplication des délais et l'absence de cohérence dans la réglementation et les politiques mises

en place. Il faut mettre fin à ce gaspillage de ressources et permettre au Québec d'élaborer avec tous les outils nécessaires une politique de développement durable correspondant à ses besoins et à ses valeurs.

4. RECONNAISSANCE DU QUÉBEC

La CAQ ne reconnaît pas la légitimité politique du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982. Elle estime que la pleine reconnaissance de la spécificité québécoise dans l'ensemble canadien demeure inachevée. Une nouvelle entente entre le Québec et le Canada devra donc ultimement aboutir à la reconnaissance constitutionnelle pleine et entière du Québec en tant que nation. Une telle reconnaissance implique également d'obtenir des garanties pour assurer le poids du Québec dans les institutions fédérales. Celles-ci doivent non seulement se refléter à la Chambre des communes, mais également au sein du système judiciaire.

Nomination des juges à la Cour suprême

Dans cette perspective, il est inacceptable que des juges unilingues soient nommés à la Cour suprême. Il s'agit, rappelons-le, du tribunal de dernière instance pour les questions québécoises. S'il faut se réjouir que la Cour suprême ait constitutionnalisé récemment le principe que trois de ses juges soient issus du Québec, il n'en demeure pas moins, dans un réel esprit fédératif, que le Québec doit être formellement impliqué dans leur sélection.

Droit de veto

Pour les générations futures, il importe aussi de protéger l'autonomie du Québec et son poids dans les institutions communes en rétablissant un droit de veto pour protéger les pouvoirs et le caractère national du Québec. Il en est de même en ce qui concerne l'attribution à l'Assemblée nationale du Québec d'un premier choix quant à l'exercice de pouvoirs résiduels.

Legs impériaux

Les institutions communes et le fonctionnement du fédéralisme exécutif canadien doivent être réformés pour évacuer certains legs d'une autre époque. Par exemple, un sénat non élu composé d'amis du parti au pouvoir et de collecteurs de fonds n'a plus sa place dans une démocratie moderne. Lorsque le contexte le permettra, cette archaïque institution devra être abolie ou réformée pour mieux représenter les intérêts du Québec, de même que la fonction de lieutenant-gouverneur.

Enfin, la CAQ est d'avis qu'Ottawa ne devrait plus être le seul responsable de la convocation d'une rencontre de l'ensemble des premiers ministres.

NOUVEAU PROJET NATIONALISTE DE LA CAQ

SYNTHÈSE

LÉGISLATION	ENTENTES ADMINISTRATIVES	MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES BILATÉRALES
<p>Ces propositions peuvent être mises de l'avant par le gouvernement du Québec ou votées par l'Assemblée nationale.</p>	<p>Ces propositions doivent faire l'objet d'une entente avec le gouvernement du Canada.</p>	<p>Ces propositions nécessitent un accord constitutionnel avec le gouvernement du Canada.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Effort majeur de francisation, en particulier pour améliorer la qualité de l'enseignement du français, accroître son utilisation sur le marché du travail et favoriser une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise • Projet Saint-Laurent : mettre fin au déclin économique du Québec et rattraper le niveau de richesse moyen au Canada en misant sur l'éducation et l'innovation • Juges québécois à la Cour suprême nommés sur proposition de l'Assemblée nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Points d'impôt : transfert aux provinces d'une partie de l'assiette fiscale du gouvernement fédérale • Transferts fédéraux en tenant compte du vieillissement • Rapport d'impôt unique • Élimination du déséquilibre dans les investissements d'Ottawa en R&D • Transfert en bloc des fonds pour les infrastructures • Rapatriement des budgets fédéraux en culture • Libre-échange interprovincial • Loi 101 appliquée aux entreprises à charte fédérale 	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance du Québec en matière de langue, d'immigration et de culture • Contrôle des infrastructures portuaires le long du fleuve Saint-Laurent • Frontières du Nord-du-Québec

**MODIFICATIONS
CONSTITUTIONNELLES
MULTILATÉRALES**

UNANIMITÉ

Ces propositions nécessitent un accord constitutionnel avec le gouvernement du Canada et un minimum de sept provinces sur 10 représentant au moins 50 % de la population canadienne (règle du 7/50).

Ces propositions nécessitent un accord constitutionnel avec le gouvernement du Canada et l'ensemble des provinces.

- Reconnaissance constitutionnelle pleine et entière du Québec en tant que nation
- Développement énergétique et réglementation environnementale
- Encadrement du pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence des provinces

- Bilinguisme obligatoire pour siéger comme juge à la Cour suprême
- Droit de veto du Québec sur les modifications constitutionnelles
- Abolition ou réforme du sénat
- Abolition de la fonction de lieutenant-gouverneur

CONCLUSION

UNE NOUVELLE RELATION ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA

La CAQ en appelle à un nouveau projet pour les nationalistes québécois. Un projet qui implique un renouvellement de nos rapports avec le Canada, qui renvoie à un état d'esprit nouveau animant nos relations avec nos partenaires. Ce projet devrait permettre au Québec de disposer de plus de pouvoir et d'autonomie à l'intérieur de la fédération canadienne. Ultimement, il devrait aboutir à la reconnaissance constitutionnelle du Québec en tant que nation.

Se voulant résolument pragmatique, le nationalisme de la CAQ vise donc avant tout des résultats concrets. Des résultats qui vont permettre aux Québécoises et aux Québécois d'affirmer leur identité, de développer leur économie et de déployer un projet collectif qui leur est propre tout en établissant les bases d'une réconciliation durable avec le reste du Canada.

Le Québec ne peut espérer aucun gain avec l'absence de volonté et la mollesse du Parti libéral, ni avec la fuite en avant du Parti québécois qui se braque dans la promotion d'une option clairement rejetée par la population.

En ce sens, le nationalisme moderne mis de l'avant par la CAQ a plus de chances de faire gagner le Québec que les projets de ses opposants. D'abord, parce que nous sommes convaincus qu'il rejoint les aspirations d'une forte majorité de la population. Ensuite, parce qu'il s'appuie sur une stratégie à la fois pragmatique et réaliste.

La CAQ veut tabler sur l'unité du peuple québécois pour réclamer avec vigueur des changements qui ont de réelles chances de se produire et qui permettront au Québec de faire des gains. Le projet de la CAQ repose sur un objectif : établir, au bénéfice de tous, une nouvelle relation entre le Québec et le Canada. Ce projet emballant et pragmatique ouvre la voie d'un avenir prometteur pour le Québec.



« La CAQ en appelle à un nouveau projet pour les nationalistes québécois. Un projet qui implique un renouvellement de nos rapports avec le Canada, qui renvoie à un état d'esprit nouveau animant nos relations avec nos partenaires. Ce projet devrait permettre au Québec de disposer de plus de pouvoir et d'autonomie à l'intérieur de la fédération canadienne. Ultimement, il devrait aboutir à la reconnaissance constitutionnelle du Québec en tant que nation. »

- François Legault

